

COMMUNE DE MOSNAC

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 03 janvier 2013 à 20 h 30.

Présents : A. BERNIER, M. BRILLET, G. DEWEVRE, D. MERCERON,
F. PERROTIN S. PUAUD

L. BOETTI, J. CHARLET.

Excusé : E. MONTIGAUD

En préambule, A. BERNIER présente ses meilleurs vœux aux membres du conseil et à leur famille.

Le compte-rendu de la séance du 06 novembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

• 1 Vœux du Maire :

La date retenue est fixée au vendredi 18 janvier à 18h30. L'organisation sera la même que l'an dernier. Punch, toasts, amuse-gueules, corbeilles de fruits pour les membres du personnel. L. BOETTI et J. CHARLET se chargent des achats.

• 2 Repas des anciens:

La date est fixée au dimanche 14 avril. Le prix du repas reste inchangé à 18 €.

L. BOETTI se charge de contacter le couple que nous avons l'année dernière pour l'animation.

• 3 Guinguette Buissonnière :

Cette année encore, compte tenu du manque de support pour accompagner cette manifestation, le conseil décide de ne pas s'inscrire sur la liste des communes désireuses de recevoir la guinguette.

● **4 Salle Polyvalente :**

A. BERNIER fait part au conseil de la rencontre qu'il a eu avec l'architecte POIRIER-BORDAGE courant décembre afin de lui présenter le nouveau site retenu par le conseil pour implanter la salle polyvalente.

Sur la base du programme établi précédemment moins toutes les installations nécessaires au foot. l'architecte va nous refaire une proposition de maîtrise d'œuvre.

Pour acter la décision prise en réunion ordinaire par les conseillers municipaux le 14 novembre dernier, **la délibération a été prise ce jour de choisir le site du cimetière pour l'implantation de la nouvelle salle, par 6 voix pour et 3 voix contre.**

● **5 Recensement de la population :**

La population de Mosnac est officiellement de 479 habitants selon les résultats de l'INSEE au 1^{er} janvier 2013.

● **7 Questions diverses :**

A. BERNIER nous informe que la convention concernant la numérisation du cadastre vient d'arriver signée à la mairie.

Il convient d'examiner maintenant les modalités de mise en place de ce nouveau système d'exploitation des données cadastrales.

La séance est levée à 22h30